

DEMETOUT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 500 383 €

SIEGE SOCIAL : 4 RUE D'ITALIE

44300 NANTES

480 595 891 RCS NANTES

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE **GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 30 avril,
A 11 heures 00,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la Société « DEMETOUT » sis 4 Rue d'Italie – 44300 NANTES, sur convocation faite par la Gérance.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les associés présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Sont présents :

- Madame Mélanie EVRAS propriétaire de 233 parts,
- Monsieur Nicolas EVRAS propriétaire de 398 parts,

Soit un total de 631 parts sociales.

La Société « SILOË AVM », Commissaire aux comptes titulaire, a été convoquée par lettre recommandée avec AR, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas EVRAS, Cogérant associé.

Le Président constate, en conséquence, que les associés, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

(.../...)

- Mandat du commissaire aux comptes.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(.../...)

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux Comptes, la Société « SILOË AVM », arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, DECIDE conformément aux dispositions légales, de ne pas renouveler ledit mandat et de ne pas désigner de remplaçant, l'ensemble du groupe formé par notre Société et ses filiales ne remplissant plus les conditions imposant la nomination d'un Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(.../...)

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

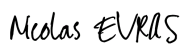
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les deux associés présents.

Madame Mélanie EVRAS,
Cogérante associée,

DocuSigned by:

5D40A388CFC74A4...

Monsieur Nicolas EVRAS,
Cogérant associé,

DocuSigned by:

6A6C1386ED141B...